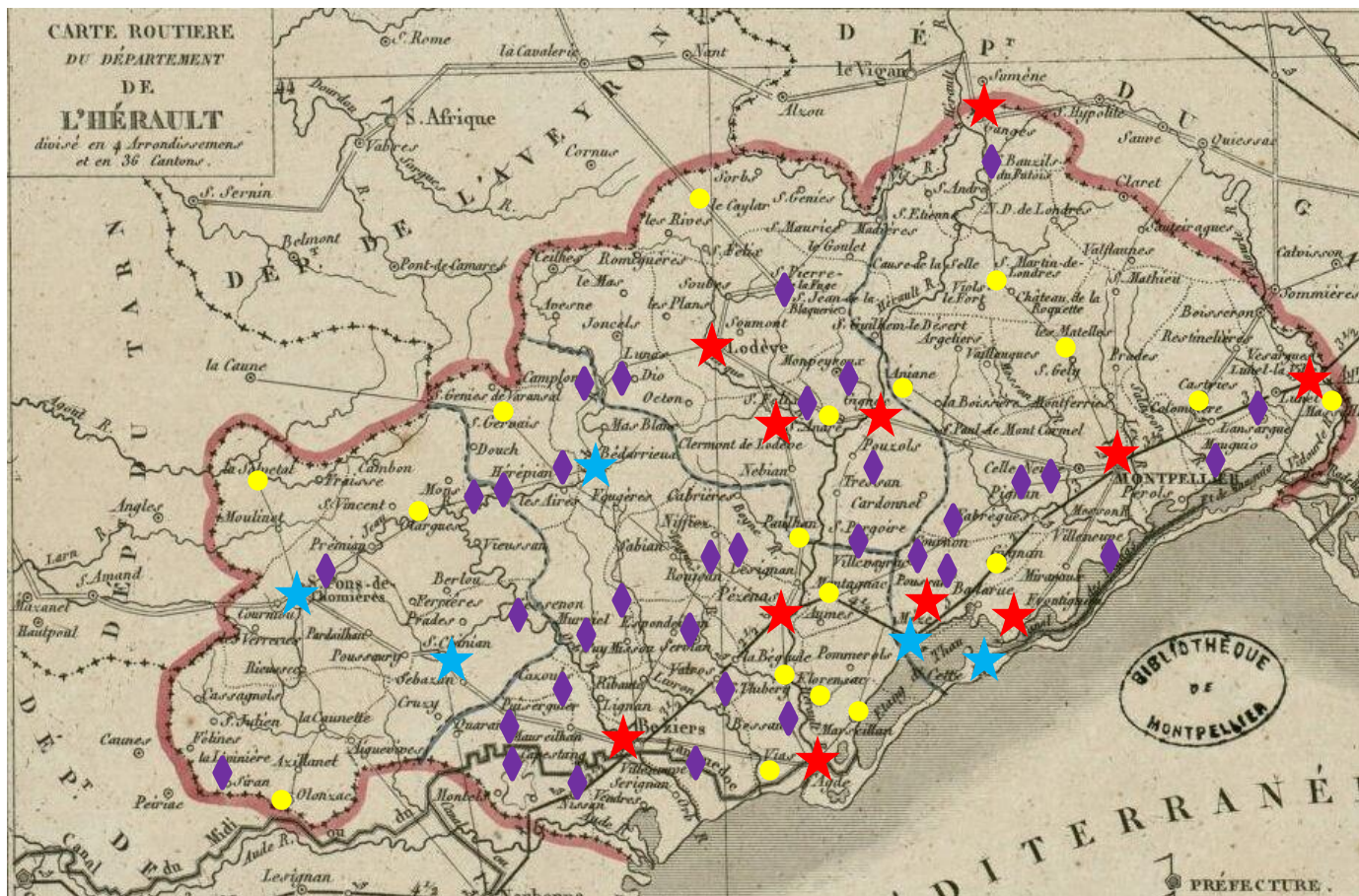


Des origines à 1876: Le développement de la poste dans l'Hérault

Par René MARTIN et Michel SOULIE



Source fond cartographique: carte routière du Département de l'Hérault (XIX^{ème}) - Médiathèque de Montpellier modifié.

- ★ Bureaux ouverts avant 1700
- ★ Bureaux ouverts entre 1700 et 1791
- Bureaux ouverts entre 1791 et 1849
- ◆ Bureaux ouverts entre 1849 et 1876

Département de l'Hérault (33) 1591 - 1876

Plan

I – Bureaux ouverts avant 1700

- Agde
- Béziers
- Clermont de L.
- Frontignan
- Ganges
- Gignac
- Lodève
- Loupian
- Lunel
- Montpellier
- Pézenas

II – Bureaux ouverts entre 1700 et 1791

- Bédarieux
- Cette
- Frontignan
- Mèze
- St Chinian
- St Pons

III – Bureaux ouverts entre 1791 et 1849

° Ouvert avant 1830

- Montagnac
- Marseillan
- Frontignan
- Les Matelles
- Vias

° Ouvert après 1830

- Aniane
- La Bastide R.
- Castries
- Le Caylar
- Florensac
- Gigean
- Lunas
- Marsillargues
- Olargues
- Olonzac
- Paulhan
- St André de S.
- St Bazille de P.
- St Gervais / Mare
- St Martin de L.
- St Thibéry
- La Salvetat

IV – Bureaux ouverts entre 1849 et 1876

*** 1849 – 1863**

° Première nomenclature PC (1 à 3703)

- Lunas

° Bureaux supplémentaires (3704 à 4494)

- Bessan
- Capestang
- Puisserguier
- Roujan
- St Génies le B.
- St Georges d'O.
- St Pierre de la F.
- Servian

Département de l'Hérault (33) 1591 - 1876

*** 1863 – 1876**

° Première nomenclature GC (1 à 4361)

° Bureaux supplémentaires 1 GC (4362 à 4999)

- *Caux*
- *Graissessac*
- *Murviel*
- *Poussan*
- *Villeneuve-lès-Maguelone*
- *Cazouls-les-B.*
- *Magalas*
- *Nissan*
- *Riols*
- *Cournonterral*
- *Mauguio*
- *Le Poujol*
- *St Pargoire*

° Bureaux supplémentaires 2 GC (6000 à 6449)

- *Cessenon*
- *Lansargues*
- *Villeveyrac*
- *Lamalou*
- *Le Pouget*
- *Pignan*
- *Villeneuve-les-B.*

° Remplaçants d'Alsace-Lorraine

- *Hérépian*
- *La Livinière*
- *Montblanc*

V – Poste ferroviaire et maritime

° Poste ferroviaire

° Poste maritime

Bureaux de poste et distribution du courrier

Le bureau de Direction.

Ce bureau – qui sera transformé en bureau de Recette en 1865- est la pièce maîtresse dans l'organisation du service postal. Il participe à toutes les opérations postales. Il collecte les correspondances, indique le nom du bureau d'origine au moyen d'une marque qui évoluera avec le temps, et inscrit – avant 1849 et l'apparition du timbre-poste - le montant de la taxe à payer par le destinataire. Il reçoit au guichet les rares envois devant être affranchis (port payé par l'expéditeur) et les envois en franchise. Jusqu'en 1830, date de création de la poste rurale, c'est au bureau que se fait la distribution, sauf dans certaines villes disposant de facteurs. Enfin ce bureau gère le ou les bureaux de Distribution qui lui sont rattachés.

Les premiers bureaux de Direction ont été créés en 1626 à MONTPELLIER et BÉZIERS. Ils seront au nombre de 15 en 1792 et de 25 en 1849.

Le bureau de Distribution.

Il relève d'un bureau de Direction. Jusqu'en 1819, il ne peut effectuer que la collecte des lettres qu'il transmet à sa Direction et la distribution de celles qu'il reçoit d'elle. Ses compétences s'élargiront avec l'apposition de son cachet d'origine - appelé cursive – dès 1819, la taxation des lettres dans le cadre du service rural à partir de 1830, l'affranchissement des lettres intérieures en 1835 et leur recommandation à partir de 1844. Comme le bureau de Direction, il oblitérera, à partir de 1849, le timbre-poste avec un losange grillé, puis un numéro à « Petits Chiffres » et enfin un numéro à « Gros Chiffres ». On le distingue de sa Direction par le type de cachet à date apposé au recto de la lettre.

En 1830, il y avait 4 bureaux de Distribution. Ils seront 19 en 1849 et 29 nouveaux bureaux ouvriront jusqu'en 1874. En 1874 tous les bureaux de Distribution ont été transformés en bureau de Recette.

Les boîtes rurales

De manière à faciliter la collecte des lettres, le roi Charles X décida d'installer dans chaque localité une boîte aux lettres. Pour financer cette opération, il instaura, en 1830, la taxe du décime rural supplémentaire que devait acquitter le destinataire pour toute lettre d'origine rurale ou à destination rurale. Parallèlement est instauré un tarif réduit pour les lettres locales qui ne quittaient pas la zone de desserte du bureau de Direction. Cette taxe sera supprimée le 31 décembre 1846.

Ce service rural entraîna une profonde amélioration du service postal. Les bureaux de Direction durent recruter des facteurs pour assurer la relève de ces boîtes. En 1830 les tournées se faisaient tous les 2 jours. Elles devinrent journalières dès 1832, chaque facteur rural parcourant ainsi entre 20 et 30 kilomètres, par jour, à pied et tous les jours de l'année, sans jour de repos.

Les boîtes mobiles

Ce sont des boîtes aux lettres pouvant être détachées de leur support pour être remises à un préposé des postes. L'Administration crée en 1865 la boîte mobile du courrier d'entreprise (diligences) permettant aux populations d'y jeter des lettres à chacun des points du parcours de la voiture. Les lettres extraites de ces boîtes portent un cachet « BM » frappé par les bureaux de Recette ou de Distribution situés sur la route de ces courriers ou à leur point d'arrivée.

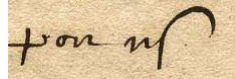
On trouve également des boîtes mobiles de gares qui seront levées par un ambulant ou un courrier-convoyeur suivant l'importance de la ligne. Enfin des courriers-convoyeur peuvent être chargés de transporter une boîte dans laquelle le public est admis, dans les différentes stations de la ligne, à déposer des lettres pour certains points déterminés.

LES PRINCIPALES MARQUES POSTALES

BUREAUX DE RECETTE

Avant 1626, aucune marque postale n'est présente sur le courrier dont l'acheminement relève entièrement d'initiatives privées. A partir de 1626, avec la création d'un service de poste, seul le montant du port est mentionné au verso des missives.

XVII^{ème} siècle avant 1695 marque de port



Port 2 sols

A partir de 1676, le lieu de prise en charge du courrier (origine) doit figurer au recto des lettres pour calculer le montant du port qui est fonction de la distance et des Routes de Poste entre le lieu d'expédition et le bureau de destination.

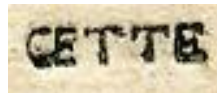
1695 – début XVIII^{ème} origine manuscrite



(De Lodève)

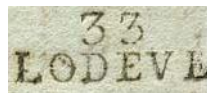
D'abord manuscrites les marques d'origine seront faites au tampon, obligatoire à partir de 1749.

XVIII^{ème} jusqu'au 1^{er} janvier 1792
marque linéaire au tampon



Avec la création des départements en 1791, le nom du bureau d'origine est surmonté par le numéro du département (33 pour l'Hérault).

1^{er} janvier 1792 – janvier 1830 marque
avec numéro de département (Hérault =
33)



A partir de 1828 un cachet circulaire à date au recto précise le moment d'entrée de la lettre dans le circuit postal et en décembre 1829, un cachet circulaire à date avec mention du lieu d'origine remplace les marques linéaires. Il aura plusieurs formes jusqu'à sa disparition dans les années 2000.

Janvier 1830 – fin 1855
cachets à date types 11, 12,
et 13



Décembre 1835 à fin 1855
cachet type 14



Octobre 1838 – 1868 cachet
type 15



Septembre 1868 –
suppression progressive
cachet type 16

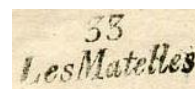
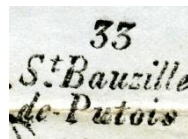
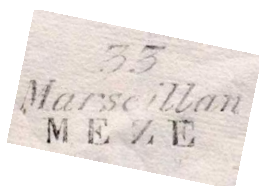


Novembre 1868 à juin 1875
cachet type 17 puis cachet
type 18



BUREAUX DE DISTIBUTION

Janvier 1819 à juin 1853
marque « cursive »



Mai 1853 à juillet 1868 cachet type 22



Juillet 1868 – 1885 cachet type 24



OBLITERATION DU TIMBRE

A l'apparition du timbre le 1^{er} janvier 1849, celui-ci sera annulé (oblitéré) d'abord par un losange grillé, puis à partir de 1852 par un losange de points avec des petits chiffres au centre (identifiant le bureau) puis remplacés par des gros chiffres en 1863. Plusieurs nomenclatures seront utilisées avant que seul le cachet à date oblitère le timbre à partir de 1876.

Janvier 1849 – 1852 cachet « grille »



1^{er} janvier 1852 au 31 décembre 1862 cachet losange de points « Petits Chiffres »



1^{er} janvier 1863 au 31 mars 1876 cachet losange de points « Gros Chiffres »



AUTRES MARQUES DE SERVICE



Boite rurale



Correspondance locale



Recommandé



Décime rural



Port Payé



Taxe de port

I – Bureaux ouverts avant 1700

Les premiers bureaux ouverts dans l’Hérault sont ceux de Montpellier et Béziers en 1626. Avant cette date les courriers sont transportés par des chevaucheurs privés pour des sommes négociées au coup par coup. Un premier tarif fixe est promulgué en 1627 (applicable en mai 1628). En 1626 seuls 25 bureaux sont répertoriés sur le territoire français. Seul Lunel sera doté d’un bureau de poste avant le milieu du siècle (1636). Sept autres bureaux seront ouverts avant la fin du siècle. Les bureaux ont été ouverts le long des Routes de Poste créées, à l’origine, pour le service royal. La première route est celle reliant la vallée du Rhône (et donc Paris) à Montpellier vers Narbonne, Perpignan, Toulouse et Bordeaux. Aucune distribution n’est effectuée à cette époque et le courrier doit être retiré au bureau.

Dans un premier temps, seule la taxe de port dû est inscrite au recto des lettres. Avec l’apparition de tarifs basés sur la distance entre le bureau de départ et le bureau de destination il devient nécessaire de faire figurer le bureau d’origine sur la lettre. D’abord manuscrit, il sera ensuite fait usage de cachets linéaires qui deviendront obligatoires en 1749.

- AGDE

Au XVII^{ème} siècle, Agde est le port de la côte languedocienne avant la création de celui de Cette à la fin du siècle et qui le remplacera au début du XVIII^{ème}. Un bureau de direction est ouvert en 1683. Les courriers porteront la marque d’origine manuscrite « d’Agde » puis des cachets linéaires « AGDE » seront mis en service à partir de 1726. Au total 11 cachets de tailles variables seront utilisés avant 1792. Une particularité est l’utilisation de 5 cachets « ornés ». C’est le seul cas dans l’Hérault. A partir de 1792 les cachets à numéro « 33 / AGDE » sont utilisés (au total 5 cachets de ports dû, 3 de port payé et un de déboursé). De même Agde sera le seul bureau, avec Mèze, à utiliser un cachet à date double fleuron au type 11. Il recevra le losange grillé puis le losange petits chiffres 8 et le losange gros chiffres 11. Il utilise les cachets à date type 11, 14, 15, 16 et 17.



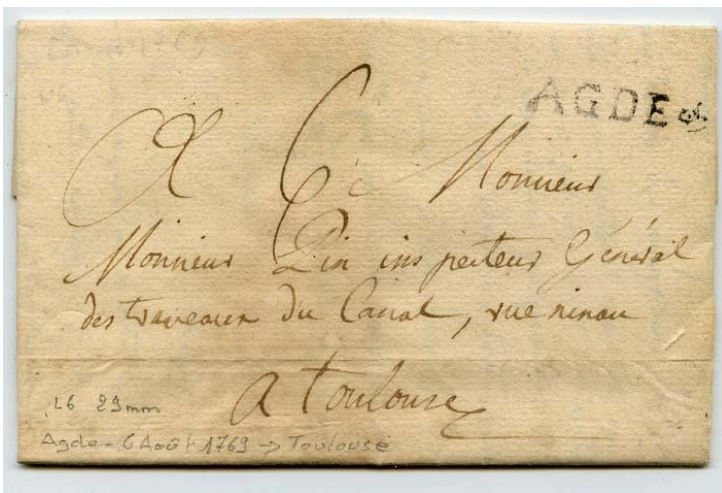
Lettre du 10 août 1694.
 Marque manuscrite « dagde »
 inscrite par le postier. Taxe de
 port dû de 5 sols.

Lettre du 20 juillet 1756.
 Marque linéaire « AGDE ».
 Taxe de port dû de 4 sous.



Lettre du 14 janvier 1783. Marque
 linéaire « ornée » de deux chevrons.
 Marque utilisée depuis 1777 en
 même temps que d'autres marques.
 Taxe de port dû de 9 sous.





Lettre du 6 août 1769. Marque linéaire « ornée » d'une « abeille » à droite connue entre 1769 et 1780. Taxe de port dû de 6 sous.

Lettre du 9 janvier 1818. Marque de port payé en rouge « P.33P. / AGDE ». Beaucoup de bureaux importants ont utilisé l'encre rouge pour les ports payés pour identifier plus facilement les lettres. La croix de St André indique au bureau de destination qu'il n'a pas à percevoir de port.



Lettre du 6 juillet 1822. Marque à numéro « 33 / AGDE ». Taxe de port dû de 8 décimes.



Un cas particulier du bureau d'Agde, seuls cas connu dans l'Hérault. Certains bureaux dont des clients ont un échange de correspondances important (des négociants), pour faciliter le travail du bureau et rendre service au client ont institué, sous l'entière responsabilité du directeur du bureau, un système de « crédit de ports dûs ». Les lettres étaient retirées au bureau sans payer le port qui était comptabilisé et chaque mois une facture était émise par le bureau. Cette pratique, non reconnue officiellement par l'Administration, était cependant Tolérée. Ici, reçu de la directrice du bureau pour le mois d'octobre 1830. Signature de la directrice et cachet à date type 11 à double fleuron.

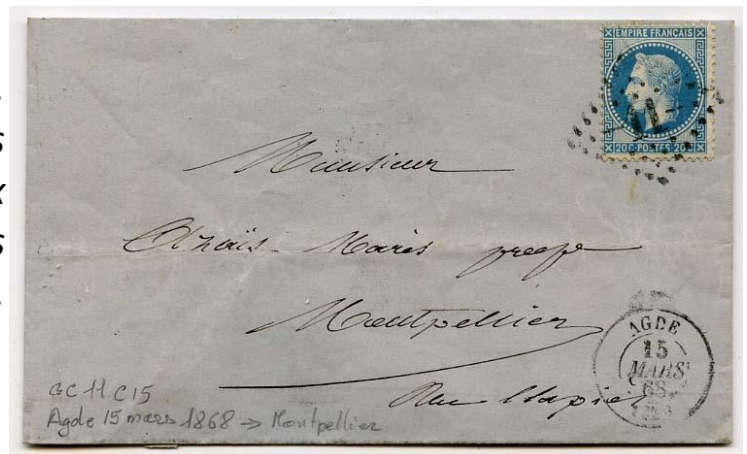


Lettre du 14 mai 1850. Lors de la mise en service du timbre le 1^{er} janvier 1849 et l'uniformisation des tarifs, l'affranchissement n'est pas encore obligatoire et le port dû encore largement pratiqué. Les bureaux ayant un fort trafic reçoivent un cachet type manuscrit pour le port à 2 décimes. Cachet à date type 15.



Lettre du 30 août 1856. Oblitération losange petits chiffres 8. Le chiffre est souvent peu lisible car noyé au milieu des points du losange. Cachet à date type 15.

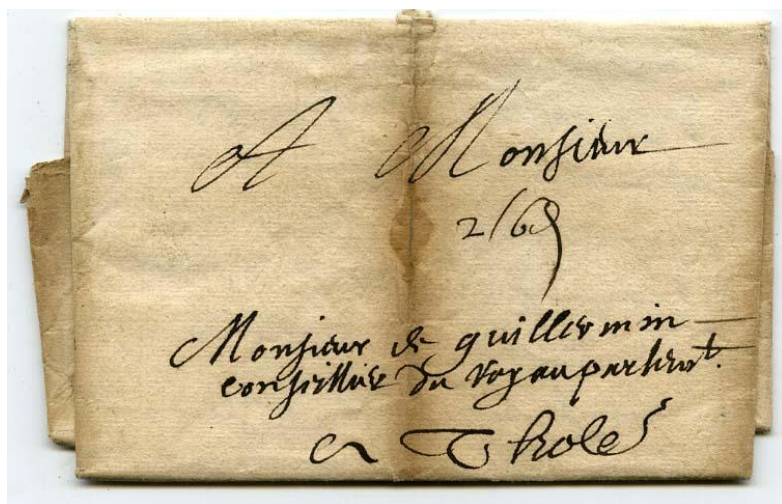
Lettre du 15 mars 1868. Oblitération losange gros chiffres -11-. Il existe deux types de cachets: chiffres accolés et chiffres espacés. Cachet à date type 15.



- BEZIERS

Béziers et Montpellier sont les deux premiers bureaux de poste créés dans l'Hérault en juillet 1626. A cette époque seul le montant de la taxe de port dû apparaît au recto des lettres. Si le premier tarif de 1627 concerne les courriers au départ ou à destination de Paris, dès 1673 la notion de distance est appliquée ce qui entraîne la nécessité de faire figurer l'origine de la lettre au recto. D'abord manuscrite cette marque sera appliquée ensuite à l'aide d'un cachet linéaire. Béziers est le premier bureau de l'Hérault à utiliser un cachet linéaire dès 1715. Une particularité de ce premier cachet est d'avoir le nom en abrégé « BEZI. ». Deux autres bureaux de l'Hérault utiliseront des marques au nom abrégé: « PEZEN » pour Pézenas et « CLERMONT L' » pour Clermont l'Hérault. De même seul Béziers aura un cachet où le nom est précédé de « DE », « DEBESIERS ». Au total Béziers aura 6 cachets linéaires avant 1792.

De 1792 à 1849, 6 cachets avec numéro du département seront en service, ainsi que 2 cachets de port payé et un cachet de déboursé. Puis sont utilisés les cachets aux types 12, 13, 15, 17 et 18. Le bureau reçoit le losange grillé, puis le losange petits chiffres 389, le losange gros chiffres 472 et le losange petits chiffres du losange gros chiffres 472 (ancien cachet de Bourg en Bresse dans l'Ain).



Lettre du 10 mai 1663. Seule la taxe de port dû figure au recto, ici 2 sols 6 deniers. L'identification de l'origine n'est connue que par la lecture du texte.

Lettre du 22 juillet 1712. Marque manuscrite d'origine apposée par le bureau ainsi que le montant de la taxe de port dû 4 sols.



Lettre du 4 novembre 1716. Première marque au tampon avec Béziers en abrégé « BEZI. ». Taxe de port dû de 4 sols.





Lettre du 4 mars 1769. La marque « DEBESIERS » présente deux particularités: c'est la seule avec l'orthographe BESIERS avec un « s » au lieu d'un « z »; c'est la seule marque d'origine de l'Hérault où le nom du bureau est précédé de « DE ».

Lettre du 24 mars 1783. L'utilisation de l'encre rouge pour les marques d'origine est rare à cette époque. La taxe de port dû 4 (elle aussi en rouge) est d'une telle facture qu'on a longtemps considéré qu'il s'agissait d'un tampon. Mais elle est manuscrite et dénote un excellent coup de main du postier.



Lettre du 24 octobre 1826. Marque à numéro « 33 / BEZIERS ». Taxe de port dû de 7 décimes.





Lettre du 10 août 1832. Cachet à date demi fleuron type 12. Taxe de port dû de 2 décimes.

Lettre du 26 mars 1849. Oblitération losange grillé sur le premier timbre français émis le 1^{er} janvier 1849. Cachet à date type 15.



Lettre du 13 septembre 1858. Oblitération losange petits chiffres 389. Cachet à date type 15. Le cachet « APRES / LE / DEPART » signifie que la lettre a été remise après la dernière levée et n'a pas pu être acheminée le jour même.



Lettre du 3à mai 1864. Oblitération losange petits chiffres du losange gros chiffres 472. Cachet à date type 15. Lettre-timbre (N) de la boite rurale de Nissan.

Lettre du 28 juin 1872. Oblitération losange gros chiffres 472. Cachet à date type 17. L'affranchissement est au 2^{ème} échelon de poids (40 c).



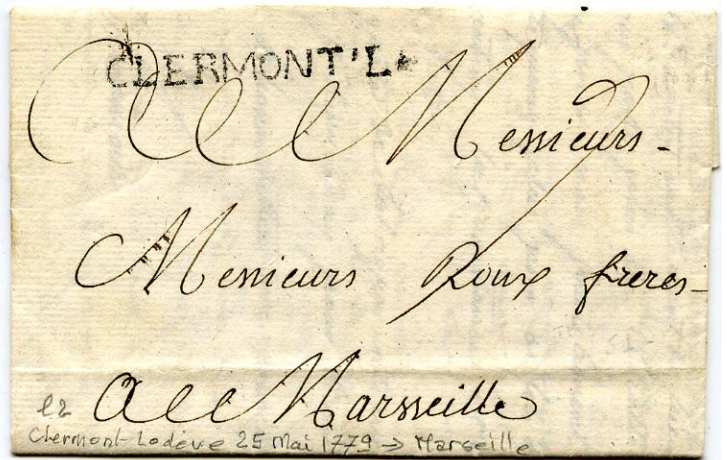
- CLERMONT LODÈVE / CLERMONT L'HERAULT / CLERMONT DE L'HERAULT

Le bureau de direction est ouvert en 1683. La principale caractéristique du bureau est d'avoir utilisé plusieurs noms y compris de manière simultanée (cas unique dans le département!). L'ancien nom était Clermont-Lodève, nom de la seigneurie existant depuis le Moyen Âge. Bien que le nom officiel soit devenu « Clermont l'Hérault » l'ancienne dénomination perdura jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle. Les tampons et cachets utilisés par la Poste porteront plusieurs appellations, quelquefois de façon concomitante: Clermont L', Clermont-Lodève, Clermont, Clermont (Hérault), Clermont-de-l'Hérault, Clermont-l'Hérault. Ces appellations se retrouvent sur le cachet linéaire avant 1792, sur les cachets à numéros à partir de 1792, sur les cachets à date types 13, 14, 15, 16 et 17 utilisés successivement. Le bureau reçoit le losange grillé, puis le losange petits chiffres 883 et le losange gros chiffres 1050.

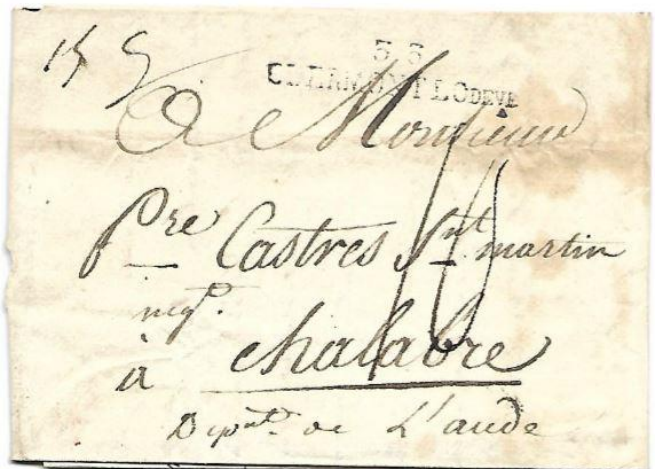


Lettre du 17 avril 1766. L'origine « de Clermont lodeve » est inscrite manuellement par le postier en même temps que la taxe de port dû : 9 sous.

Lettre du 25 mai 1779. Marque linéaire « CLERMONT'L » unique marque au tampon utilisée jusqu'en 1791 par ce bureau. La particularité de cette marque est de présenter le nom de la localité en abrégé.

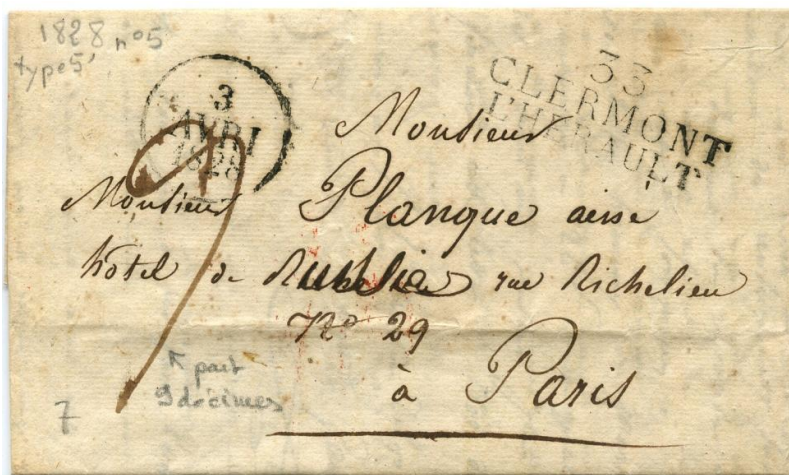


Lettre du 21 août 1798. Marque linéaire « 33 / CLERMONT L'HERAULT » en rouge. Taxe de port dû 9 décimes.



Lettre du 5 septembre 1811. Marque linéaire « 33 / CLERMONT LODEVE » bb. Taxe de port dû 10 décimes, poids de plus de 15 g.

Ces deux marques ont pu être utilisées simultanément.



Lettre du 3 avril 1828.
 Marque à numéro « 33 / CLERMONT / L'HERAULT ».
 Cachet à date type « A ». Taxe de port dû de 9 décimes.

Lettre du 13 octobre 1831.
 Cachet à date type 13. Décime rural 1D pour origine rurale (non identifiée). Taxe de port dû de 2 décimes.



Lettre du 14 février 1840.
 Cachet à date type 14. C'est le seul cachet mentionnant simplement « CLERMONT ». Taxe de port dû de 2 décimes.



Lettre du 12 mars 1841. Cachet à date type 15. Dans la couronne: « CLERMONT (HERAULT) / (33) ». Timbre-lettre (L) de la boîte rurale de Paulhan. Décime rural en rouge pour origine rurale et taxe de port dû de 9 décimes au tampon..

Lettre du 13 novembre 1849. Oblitération losange grillé sur le premier timbre français à 20 c. Cachet type 15. Dans la couronne « CLERMONT-DE-L'HERAULT / 33 » sans parenthèses pour le numéro du département.



Lettre du 31 juillet 1868. Oblitération losange gros chiffres 1050. Cachet à date type 15. Ici le numéro du département est entre parenthèses (33).

- GANGES

La date exacte d'ouverture du bureau de direction de Ganges n'est pas connue avec précision. Cependant Ganges figure dans le registre des bureaux de 1703, ce qui laisse supposer une ouverture dans les dernières années du XVII^{ème} siècle. Une seule marque linéaire avant 1792 « GANGES » puis une seule marque de port dû à numéro « 33 / GANGES ». Il utilise les cachets aux types 12 (demi-fleuron), 14 15 et 17. Il reçoit le losange grillé puis le losange petits chiffres 1367 et le losange gros chiffres 1620. Trois localités du Gard ont été desservies par le service rural de la direction de Ganges: Sumène, Pont d'Hérault et St Laurent-le-Minier.



Lettre du 23 août 1761.
Marque linéaire « GANGES ».
Taxe de port dû de 18 sous.

Lettre de 1818. Marque à numéro « 33 / GANGES ». Taxe de port dû de 2 décimes. Seule marque à numéro de port dû utilisée.





Lettre du 9 août 1835. Cachet à date demi fleuron type 12. Lettre-timbre (A) de la boîte rurale de Sumène (Gard) relevée par le facteur rural de Ganges Décime rural pour origine rurale. Taxe de port dû de 2 décimes

Lettre du 12 décembre 1855. Oblitération losange petits chiffres. Cachet à date type 14.



Lettre du 15 décembre 1865. Oblitération losange gros chiffres 1620.

- GIGNAC

Bureau de direction ouvert en 1698. Une seule marque linéaire « GIGNAC » utilisée jusqu'en 1791. Deux marques de port dû à numéro « 33 / GIGNAC », une marque de port payé et une marque de déboursé. Une particularité du bureau de Gignac est d'avoir souvent usé de l'encre rouge pour les marques linéaires. Il utilise ensuite un cachet type 2 demi fleurons, puis les types 15, 16 et 17. Il reçoit un losange grillé, puis le losange petits chiffres 1395, le losange gros chiffres 1651 et le losange petits chiffres du gros chiffres, ancien numéro de Larceveau (Basses Pyrénées).



Lettre du 13 novembre 1788. Marque linéaire « GIGNAC » en rouge. Par habitude, l'expéditeur a indiqué l'origine comme il le faisait avant l'utilisation du cachet d'origine par le bureau. Taxe de port dû de 6 sous.

Lettre du 9 juillet 1821. Marque à numéro « 33 / GIGNAC » en noir (existe aussi en rouge). Le terme recommandé signifie de prendre soin du courrier, la recommandation n'existant pas encore (1829). Taxe de port dû 6 décimes.



Les déboursés : toute lettre en port dû arrivant dans un bureau doit faire l'objet de la perception de la taxe de port par le destinataire. Si le courrier ne peut pas atteindre son destinataire (absence, mauvaise adresse, refus ...) le bureau doit comptabiliser la dépense pour le port et le rentrer en comptabilité. Pour ne pas être pénalisé il mentionne qu'il a déboursé le port au bureau des déboursés et marque au verso de la lettre le déboursé avec son cachet.



Déboursé de Gignac du 13 décembre 1816. Marque de déboursé « DEB 33 / GIGNAC » en rouge et date de réexpédition.

Lettre du 16 mai 1838. Cachet à date demi fleuron type 12. Taxe de port dû au tampon (9 décimes). Les bureaux ayant un fort trafic pour Paris ont reçu une marque au tampon pour le montant du port dû.

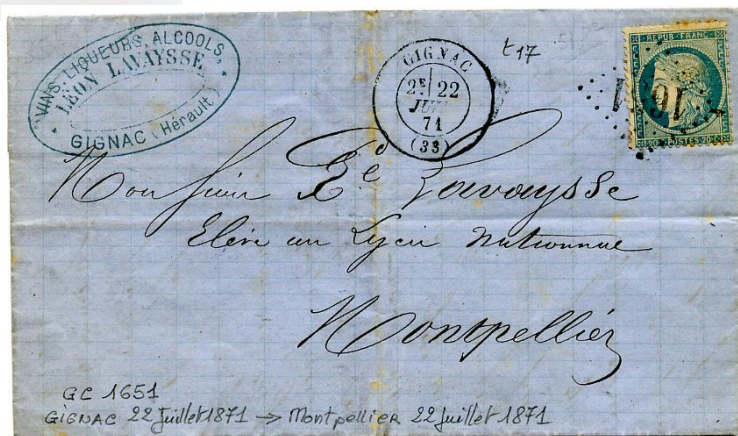


Lettre du 11 mai 1857. Oblitération losange petits chiffres 1395. Cachet à date type 15. Lettre au deuxième échelon de poids.



Lettre du 14 septembre 1864. Rare affranchissement avec une bande de 4 timbres à 5 c. Oblitération avec losange petits chiffres du gros chiffres 1651. Cachet à date type 15.

Lettre du 22 juillet 1871. Oblitération losange gros chiffres 1651. Cachet à date type 17.

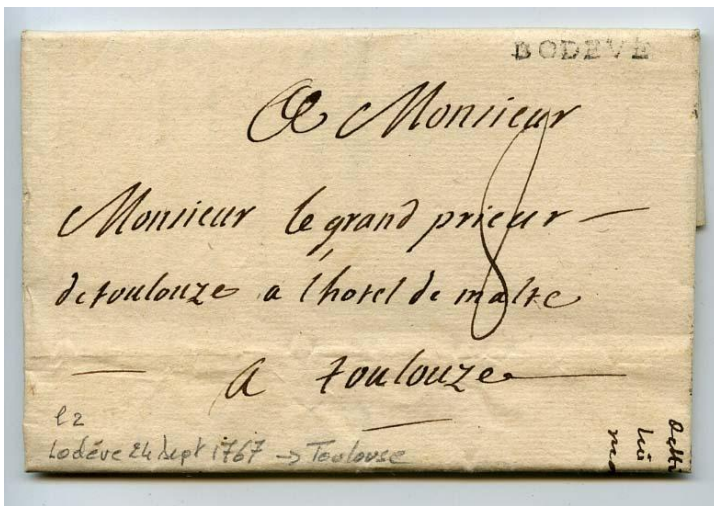


- LODÈVE

Bien que la date exacte de création du bureau de direction ne soit pas connue, il est déjà signalé en 1693. Outre les marques manuscrites, deux marques linéaires « LODÈVE » de tailles différentes sont mises en service. 3 marques à numéros « 33 / LODÈVE » sont utilisées ainsi que 2 marques de port payé et une marque de déboursé. Sont ensuite utilisés le cachet à date demi fleuron type 12, puis les types 13, 15 et 17. Le bureau reçoit le losange grillé, le losange petits chiffres 1747 et le losange gros chiffres 2068.



Lettre du 27 avril 1740. Marque manuscrite « Delodeve » apposée par le bureau. Taxe de port dû de 3 sous.



Lettre du 24 septembre 1767. Marque linéaire d'origine « LODEVE ». Taxe de port dû de 8 sous.

Lettre de 1807. Petite marque à numéro « 33 / LODEVE ». Taxe de port dû de 4 décimes.



Lettre du 10 janvier 1831. Cachet à date demi fleuron type 12. Taxe de port dû de 5 décimes.



Lettre du 26 mai 1842. Cachet à date type 13. Ce cachet sera utilisé tardivement. Taxe de port dû de 2décimes.

Lettre du 1^{er} mars 1849. Oblitération losange grillé sur le premier timbre français. Cachet à date type 15.



Lettre du 21 décembre 1856. Oblitération losange petits chiffres 1747. Cachet à date type 15.